

# Le contre-projet fait son chemin

Le projet de redécoupage du préfet associant Reims et Châlons n'est plus seul en lice. Le Grand Reims relancé par le sénateur et maire Yves Détraigne a aussi ses partisans.

## L'ESSENTIEL

- **Le projet de redécoupage territorial** du préfet présenté le 12 octobre dernier prévoit une grande communauté urbaine associant Reims et Châlons.
- **À cette occasion le sénateur-maire de Witry-lès-Reims** Yves Détraigne a relancé une contre-proposition, le Grand Reims, qui n'intégrerait pas Châlons.
- **Cette idée serait en train de faire** son chemin d'après M. Détraigne. Selon le maire de Reims et la présidente de l'agglomération Catherine Vautrin, « elle mérite d'être étudiée ».

**E**n matière de regroupement de communes, les jeux ne sont peut-être pas faits. Il y a bien sûr le projet du préfet présenté en octobre : une ample communauté urbaine regroupant Reims et Châlons. Étirée de Bétheny au nord jusqu'à Sommesous au sud, à la limite de l'Aube, en passant par l'actuelle communauté de Rilly-la-Montagne, elle évoque la forme d'un sablier, avec deux grosses masses à ses extrémités (Reims et Châlons) et un milieu plus étroit.

Mais il ne fait pas l'unanimité. Un contre-projet est en train de faire son chemin : celui du Grand Reims. C'est le président Yves Détraigne de la communauté de Beine-Bour-



Yves Détraigne : « Le Grand Reims respecterait les bassins de vie ». A.P.

gogne qui l'a verbalement remis sur les rails. « Quand j'ai lancé l'idée lors de la présentation du préfet, ça a jeté un froid », se souvient-il. Par opposition au sablier, ce Grand Reims se présente plutôt comme une grosse boule : au lieu de réunir Reims et Châlons, il fait grossir l'agglomération rémoise, en accolant au noyau central les territoires périphé-

riques. « Cela respecterait la réalité du bassin de vie », ajoute M. Détraigne, carte de l'Insee à l'appui.

Le préfet nous a fait savoir qu'il ne commenterait pas cette contre-proposition. En tout état de cause, la parole sera à présent laissée à la commission ad hoc (lire par ailleurs). Ce contre-projet a-t-il des chances ? Il a en tout cas des parti-

sans : le président Luc Bzdak de Champagne-Vesle (Gueux) par exemple. Il a fait les calculs : on serait à une population de 293 000 habitants, donc pas si loin des 300 000 affichés pour le projet rémo-châlonnais. « Et ce serait plus cohérent de nous attacher à Reims qu'à Sommesous ».

Guy Lecomte, président du Nord

## À SAVOIR

- **Le processus** est le suivant : communes et intercommunalités ont jusqu'à la mi-décembre pour délibérer sur le schéma préfectoral.
- **En janvier**, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) auditionnera en vue de modifications. Les amendements seront examinés en février. Ceux-ci devront obtenir au moins deux tiers des 48 voix (soit 32) pour être adoptés. Pas évident que Châlons soit d'accord pour abandonner l'idée du préfet.
- **L'arrêté définitif** devra être signé avant le 31 mars 2016.

champenois, lâche que « si nous on devait aller avec Reims, on préférerait que ce soit sans Châlons : ça n'aurait pas de sens ! » Quant à la présidente de Reims métropole Catherine Vautrin, elle confie que le projet du préfet a provoqué « un électrochoc ». « Du coup, les communautés autour de Reims, qui il y a un an, ne voulaient pas entendre parler d'aller vers nous, se mettent à réfléchir. » Elle-même déclare que ce contre-projet mérite d'être étudié. Le maire de Reims Arnaud Robinet le trouve même « séduisant ». Un conseil municipal spécial sur ce sujet aura lieu fin novembre ou début décembre. Le sablier préfectoral aurait-il du souci à se faire ?

ANTOINE PARDESSUS